



GUIDE D'UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE COMMUNE DE NEOULES

Nous savons que certaines familles rencontrent des difficultés à accéder au portail famille. Ces difficultés peuvent venir des paramètres de sécurité de certains navigateurs internet. Il faut alors « autoriser la page ». L'accès au portail via Mozilla Firefox semble fonctionner.

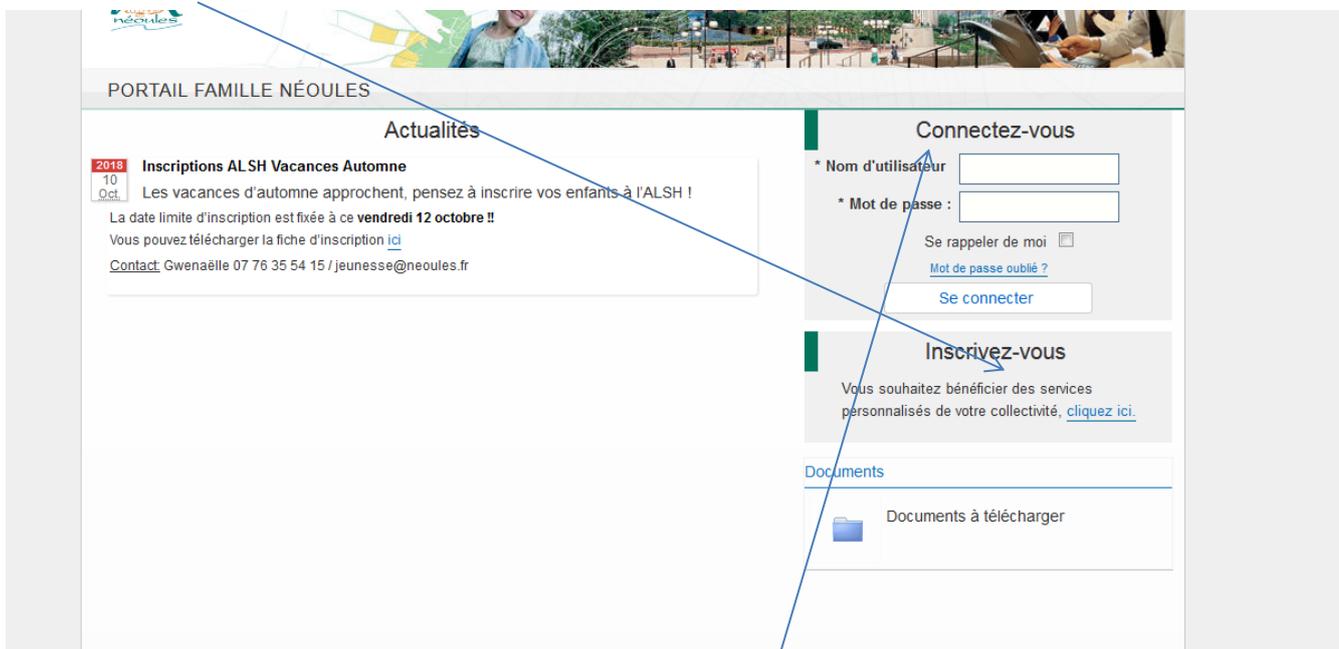
N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés liées à l'utilisation de ce service.

CREER SON COMPTE SUR LE PORTAIL FAMILLE :

- ✓ Connectez-vous sur : <http://portail-famille.neoules.fr>

ou depuis le site internet de la Commune : www.neoules.fr → rubrique JEUNESSE → Paiement en ligne.

- ✓ Inscrivez-vous en choisissant un nom d'utilisateur et un mot de passe



Ensuite vous aurez à fournir le code famille et le nom associé (présents sur votre facture « papier »).

Un lien vous sera ensuite envoyé sur l'adresse mail renseignée pour valider votre inscription.

- ✓ Une fois l'inscription validée, vous pourrez vous connecter au portail à votre convenance.

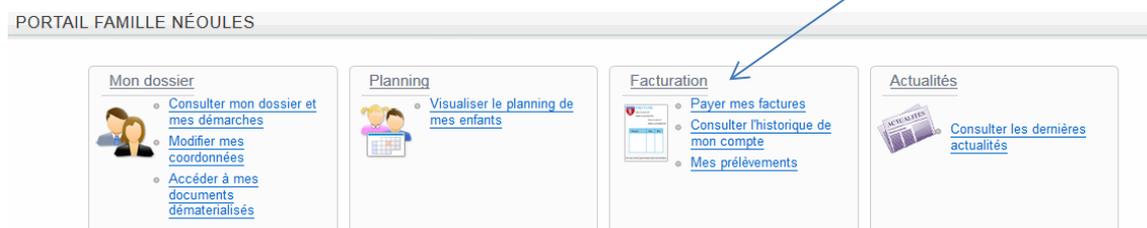
Le portail vous permettra ainsi :

- De visualiser les inscriptions de vos enfants ;
- D'avoir accès à vos factures ;
- De régler en ligne, par Carte Bancaire, les factures (vous êtes ainsi débités instantanément).

REGLER UNE FACTURE :

En vous connectant au portail, vous accédez au menu ci-dessous.

Lorsqu'une facture est à régler, cela vous est indiqué dans l'onglet **Facturation**



Suivez ensuite la procédure de paiement sécurisée.

RECEVOIR LES FACTURES PAR E-MAIL :

Sur votre compte :

Cliquez sur dossier, puis mes coordonnées puis cochez « adhérer à la réception des factures par mail » et validez en cliquant sur modifier.

Vous recevrez alors, dès la prochaine facturation, la facture *Enfance* sur l'adresse mail renseignée dans vos coordonnées et non plus par courrier.

Nous vous invitons à conserver cette procédure pour vos prochains besoins